

Cahier de doléances du Tiers État des Grandes-Chapelles (Aube)

Cahier des observations de la paroisse des Grandes-Chapelles, pour être présenté par ses députés à l'assemblée du Tiers état, qui doit se tenir à Sens le dix Mars, par ordre de Monsieur le Bailli et Monsieur son Lieutenant général, en conséquence des ordres du Roi.

Sa Majesté, conduite par des vues d'équité et de bienfaisance pour son peuple, lui permet de porter aux pieds du trône ses vœux et ses réclamations, dont la connaissance lui est nécessaire pour la félicité publique et la prospérité de son royaume.

Son honorable patience à attendre ses suffrages et la confiance dont il veut bien l'honorer, lui a dicté les observations suivantes :

1° La taille et ses accessoires, portée à un haut degré, ne tombe que sur la classe la plus indigente du Tiers état, tel que le cultivateur, auquel l'ingratitude du sol refuse assez souvent le prix des sueurs que lui ont coûtées de pénibles sillons, et le journalier qui sous sa chaumière est souvent privé du simple nécessaire, tandis que le riche est épargné.

2° Les droits des aides, onéreux au peuple et peu avantageux à la Couronne.

Onéreuses au peuple, les lois faites à ce sujet fournissent matière à une foule de procès, intentés pour des causes légères et souvent innocentes, qui ne laissent pas cependant de ruiner des familles, par les sommes exorbitantes que l'on exige.

Onéreux au peuple, par la multiplicité des droits établis et dictés par l'avidité insatiable des fermiers généraux.

Onéreux à l'État, par les appointements considérables des receveurs, contrôleurs et autres employés.

Il serait plus avantageux à l'État de déterminer un impôt quelconque par arpent de vigne. De là peu de receveurs, plus d'employés.

3° Les corvées, cet établissement qui a coûté tant de sueurs pour la confection des routes, si utiles cependant pour le commerce, pour la facilité de l'importation et exportation des marchandises, qui en ressent les avantages ? Le riche. Mais sur qui cette charge est-elle tombée et tombe-t-elle encore aujourd'hui ?

4° Régler les droits de contrôle par un tarif simplifié, car la perception en est souvent arbitraire.

5° Dans l'administration de la justice, crue d'abus à corriger !

Fixer un temps pour le jugement des procès, dont la durée épuise les clients.

Fixer les honoraires des gens du barreau.

Changer les juridictions, en rapprochant les justiciables d'un bailliage moins éloigné, telle que cette paroisse, distante de quinze lieues de Sens d'où elle relève, tandis qu'elle n'est éloignée que de quatre de Troyes.

6° Soumettre tous les sujets à la même coutume.

7° Supprimer les droits de committimus, qui fournissent matière à bien des abus.

8° Les gabelles sont un impôt bien onéreux au peuple, surtout celui du sel. Les contraintes décernées à ce sujet contre des malheureux, qui à force d'un travail opiniâtre peuvent à peine fournir à la subsistance de

leur famille, ont quelque chose d'odieux.

A quoi servent donc les regrats établis pour les pauvres ?

9° Le Clergé, tels qu'évêques, abbés et prieurs, ne contribue pas aux charges de l'État en proportion de leurs immenses possessions, et cela sans doute à raison de leur immunité. Mais la voix du privilège doit se taire, lorsqu'il est question du bien public.

10° La Noblesse ne supporte pas plus les charges de l'État que le Clergé, en proportion de son avoir. Elle peut réclamer, il est vrai, les qualités personnelles de ses ancêtres, qui ont servi l'État avec distinction, les services qu'elle lui rend aujourd'hui ou qu'elle est dans le cas de lui rendre. Mais, dans les besoins actuels, la voix du sacrifice qu'elle doit faire d'une portion de leurs biens réclame en faveur du monarque.

11° Les seigneurs, riches possesseurs de terres immenses, ne sont pas de grande utilité à l'État, n'étant chargés que des vingtièmes.

Tout est sujet du souverain, tout doit connaître son autorité ; et le vœu général du Tiers état est que tous propriétaires contribuent aux charges de l'État, à raison de leurs possessions. Et la subvention territoriale en nature est le vrai moyen de mettre l'égalité entre tous les sujets du monarque.